

# CONSEIL COMMUNAL DU 17 MARS 2023

**Présents:** Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng); Le secrétaire communal, Marco Haas

**Excusé:** Patrick Krecké (DP)

**Début de la séance:** 08.30 heures.

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception des points 3.4, 3.5 et 3.6.

## SÉANCE PUBLIQUE

## COMMUNICATIONS

Sur demande du bourgmestre Félix Eischen (CSV), l'ordre du jour est approuvé unanimement.

Le conseiller Guy Kohnen (CSV) informe les conseillers du fait que la commune recevra en retour la somme de 85.343€ de la part du SICA sur base de leur décompte pour l'année 2022.

L'échevin Romain Kockelmann (CSV) invite à la remise de chèques concernant le boni du marché de Noël 2022, cette remise se tiendra en date du 28 mars 2023 à 19 heures à la mairie, où la commission d'Intégration remettra les chèques respectivement aux associations « Street Angels » et « Médecins du Monde ».

La conseillère Natacha Koch (CSV) fait référence au bilan du SIDOR de ces dernières années, qui évoque que les déchets sont bien triés, même si des améliorations sont toujours possibles. Les communes devraient à nouveau sensibiliser leurs citoyens au tri des matières biologiques.

La conseillère Nathalie Heintz (LSAP) invite à la remise d'un chèque à l'asbl « Wonsch Ambulanz », qui aura lieu le 20 mars 2023 à 19 heures à la mairie, grâce à la collecte d'argent lors du concert de la musique militaire organisé par la commission consultative communale de la culture.

La conseillère Claudine Meyer (LSAP) remercie pour la participation active à la randonnée organisée par la commission consultative communale de l'Égalité des Chances et de la famille dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme, au cours de laquelle quelques questions ont été soulevées. Notamment la question de savoir pourquoi il n'est pas possible de se rendre directement de Kehlen au « Juckelsbësch » à pied. Dans ce contexte, il faudrait étudier la possibilité d'aménager un chemin forestier à partir de la rue des Champs. D'autre part, en raison de la présence de champs, elle ne voit pas de possibilité d'aménager un chemin allant de la rue

de Keispelt vers Meispelt. Elle s'informe ensuite sur la possibilité d'installer un emplacement supplémentaire pour personnes à mobilité réduite près du hall à Keispelt de plus en plus utilisé par les associations locales.

L'échevin Marc Bissen (LSAP) fait remarquer que le « Fair Trade » a été relancé dans la commune par le biais d'un groupe « Fair Trade », d'une publication au « Buet » et divers achats par la commune, de sorte à ce que celle-ci réponde aux critères et obtient ainsi la certification « Fair Trade ». Dans ce domaine également, il y a encore une marge d'amélioration, il faudrait sensibiliser les commerçants locaux qui devraient proposer ou produire eux-mêmes des produits « Fair Trade ».

L'échevin Romain Kockelmann (CSV) répond à la conseillère Claudine Meyer (LSAP) que, pas plus tard que l'année passée, des stationnements pour personnes à mobilité réduite ont été aménagés sur tous les parkings publics, mais qu'il n'y a aucun problème pour ajouter l'un ou l'autre emplacement à Keispelt.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) présente ensuite deux nouvelles collaboratrices au conseil communal: Caroline Pellizzaro, occupée au secrétariat communal, et Stéphanie Ansay, architecte au service technique.

Il évoque la réunion de participation citoyenne qui s'est tenue le 27 février dernier sur le sujet du trafic dans la commune, à laquelle 180 personnes ont participé, tandis qu'un millier de personnes se sont connectées en ligne, ce qui témoigne un grand intérêt. Des recherches intensives sont menées pour trouver une solution au problème du trafic, notamment pour le transit de poids lourds.

### 1. Décomptes de travaux extraordinaires

Le total de la dépense effective pour l'aménagement d'un chemin à mobilité douce entre Kehlen et Keispelt (Meispelt) s'élève à 942.460,75€ alors que le total des devis approuvés se chiffrait à 898.640,00€.

Le total de la dépense effective pour le renouvellement du revêtement du terrain synthétique au Stade Albert Berchem à Kehlen s'élève à 801.042,69€ et le total des devis approuvés est de 773.699,94€.

## 2. Décomptes et subsides

### 2.1. Marché de Noël 2022

Le décompte du marché de Noël 2022, organisé par la commission consultative communale de l'Intégration, a généré un bénéfice de 1.924,87€. Le collège échevinal propose d'arrondir ce montant à 3.000€. Cet argent est destiné à des dons de respectivement 1.500€ pour les associations « Street Angels » et « Médecins du Monde ».

### 2.2. Marché aux puces pour vêtements d'enfants 2022

Lors de la 20<sup>e</sup> édition du marché aux puces pour vêtements d'enfants à Keispelt organisé par la commission consultative communale de la Jeunesse, un bénéfice de 5.478,43€ a été collecté. Le collège échevinal propose d'arrondir ce montant à 6.000€. Ces 6.000€ font l'objet d'un don de la part de la commission de la Jeunesse à la Fondation « Running Against Cancer ».

### 2.3. Concert musique militaire grand-ducale

À l'occasion du concert de la musique militaire grand-ducale organisé par la commission consultative communale de la culture, 1.315€ ont été collectés. La commune arrondit ce montant à 2.000€ qui sera reversé à l'asbl « Wonsch Ambulanz ».

### 2.4. Championnat de cyclisme sur route 2022 à Nospelt

Le bilan du championnat de cyclisme sur route 2022 organisé par l'asbl « Vélo-Club Mamerdall » à Nospelt, pour lequel la commune de Kehlen est intervenue au dernier moment et s'est fortement engagée, se solde par un déficit de 9.661,95€. L'organisateur a adressé un courrier à la commune, demandant la participation de celle-ci pour couvrir partiellement ce déficit, soit avec un montant de 5.000€.

La commune refuse ceci et décide de prendre en charge les frais des bons de consommation de l'Entente Nospelt qui s'élèvent à 2.252€.

### 2.5. Télévie – Centre de promesses 2023

Dans le cadre de l'organisation des « Centres de promesses » du « Télévie » par l'administration communale de Helperknapp, qui se tiendra le samedi 22 avril 2023, le conseil communal décide de participer avec un montant de 1.000€.

## 3. Commission consultative communale de la Jeunesse :

### 3.1. Démission d'un membre

La démission de Natascha Niclou est approuvée.

### 3.2. Démission du poste de président

La démission de Sandy Lahure en tant que présidente est approuvée.

### 3.3. Démission d'un membre

Sandy Lahure démissionne également comme membre, ce qui est également approuvé.

### 3.4. Démission d'un membre

La démission de Mme Joan Back de Kehlen comme membre proposé par le parti politique « déi gréng », est approuvée ;

### 3.5. Nomination d'un membre

Mme Joan Back est ensuite nommée comme membre proposé par le parti politique « LSAP ».

### 3.6. Nomination au poste de président

Également sur proposition du parti LSAP, Mme Joan Back est nommée au poste de présidente.

### 3.7. Nomination au poste de secrétaire

Mme Sandrine Massard est nommée au poste de secrétaire.

## 4. Règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets - modification

Le règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets est adapté aux récentes augmentations de tarifs pour poubelles du SICA.

## 5. Règlement-taxe communal sur le matériel pour l'entretien du réseau de distribution d'eau potable – modification

La nouvelle liste des prix des différents matériaux nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'eau potable a été fixée le 23 septembre 2022. Etant donné qu'une erreur matérielle s'y était glissée, l'adaptation dudit règlement a été votée par conséquent.

## 6. Lotissement de terrains dans la rue de Roodt à Nospelt

Dans la rue de Roodt à Nospelt, deux parcelles cadastrales sont divisées en cinq parcelles, dont trois sont destinées à des terrains à bâtir.

## 7. Compromis et actes notariés

### 7.1. Compromis de vente

Par ce compromis de vente, la commune de Kehlen vend deux parcelles de 0,09 are et de 0,15 are, situées au lieu-dit « rue de Simmerschmelz » à Nospelt, à la société Konstrulux Sàrl, ceci dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Simmerschmelz à Nospelt.

### 7.2. Acte notarié d'échange

Par un acte notarié d'échange, la commune de Kehlen reçoit deux terrains de 1,49 et de 0,14 ares situés au lieu-dit « rue de Simmerschmelz » à Nospelt et cède en contrepartie un terrain de 0,42 ares, également situés au lieu-dit « rue de Simmerschmelz » à Nospelt. Cette transaction est opérée dans le cadre de régularisations d'emprises.

### 7.3. Acte notarié de vente

Également dans le cadre de travaux de réaménagements de la rue de Simmerschmelz, la commune de Kehlen vend aux époux Wirth-Gary quatre parcelles de 0,71, 0,04, 0,03 et 0,01 are, situées au lieu-dit « rue de Simmerschmelz » à Nospelt.

## 8. Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s. / Buvette FC Kehlen - Convention

Une convention avec la brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s. fixe les conditions sous lesquelles la brasserie fournira des boissons à la buvette du FC Kehlen.

## 9. SNHBM – installation de chantier « auf der laanger Schanz » à Olm – contrat de bail

Afin de pouvoir procéder à l'implantation d'une installation de chantier, la SNHBM loue à la commune un terrain d'environ 2.600 m<sup>2</sup>

« auf der laanger Schanz » à Olm à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 jusqu'en avril 2024 pour un loyer annuel de 100€. Le contrat de bail peut être reconduit de trois mois et ce jusqu'à un maximum de deux ans.

## 10. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du Collège des bourgmestre et échevins

Divers règlements de circulation d'urgence du collège échevinal sont confirmés à posteriori : chaque fois en raison de travaux, à savoir du 13 février au 24 mars dans la rue de Dondelange à Nospelt ; du 27 février au 31 mai dans la rue de Kehlen à Keispelt ; du 2 mars au 29 mars dans la rue des Romains à Kehlen ; du 13 mars au 17 mars dans la rue d'Olm et dans la rue des Potiers à Nospelt ; du 13 mars au 31 mars dans la rue des Champs à Kehlen ainsi que du 16 mars au 7 avril dans la rue de Kehlen à Keispelt

# SÉANCE À HUIS CLOS

## 11. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

### 11.1. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec DAP

Le conseil communal décide de nommer aucun candidat au poste d'employé communal avec DAP pour le service d'éducation et d'accueil communal pour enfants.

### 11.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)

Pour le poste d'éducateur diplômé pour les besoins du service d'éducation et d'accueil communal pour enfants, il est également décidé de nommer aucun candidat.

### 11.3. Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal approuve la démission d'un employé communal du Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants.